

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022**

Séance ordinaire du conseil municipal de Kinnear's Mills, tenue à la salle municipale, ce 4 octobre 2022 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants:

Siège # 1 : M. Robert Sanfaçon

Siège # 2 : M. Roger Gosselin

Siège # 3 : Mme Joanne Labranche

Siège # 4 : Mme Marisol Brochu

Siège # 5 M. James Allan

Siège # 6 : M. Carl Dubois

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Marquis Bédard.

Est également présente, Mme Alexandra Gosselin, directrice générale / greffière trésorière par intérim.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire ouvre la séance à 19 h 33 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 6 septembre 2022;
3. Adoption des comptes du mois;
4. Correspondances;

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5. Modernisation du matériel informatique et d'installation des plans de travail de l'administration;
6. Soumission de Formation Urgence Vie afin de remplacer les électrodes de la trousse d'intervention d'urgence;
7. Présentation de liste de matériel disponible à la location dans le but de rédiger une politique;
8. Nomination d'une adjointe à la direction générale;
9. Poste de concierge;
10. Taxes 2023 – Nombre de versements;
11. Déblaiement des stationnements de la municipalité;

12. Exercice militaire sur le territoire de la municipalité;
13. Création d'un fond réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;
14. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;
15. Dépôt du rapport d'audit de conformité produit par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec;

#### **TRANSPORT**

16. Projet de règlement 510 – Formation d'un comité de travail;
17. Lettre de monsieur Rick Macrae – ajustement au contrat de déneigement;
18. Lettre de monsieur Marcel Clercq, 714, rang St-Joseph;

#### **AMÉNAGEMENT, URBANISME & ZONAGE**

19. Problématique liée à la haie de cèdres de monsieur Martin Daignault;
20. Présentation de la soumission pour le changement de la poignée de porte extérieur du bureau municipale;
21. Présentation de la soumission d'achat d'échafaud, à la demande de M. Jean-Pierre Turgeon;
22. Entente avec le Camping Soleil quant au règlement sur les nuisances;

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

23. Deuxième versement pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2022;

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **DIVERS**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

24. Levée de la séance;

#### **2022-184 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Roger Gosselin et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point Divers ouvert à tout autre sujet de discussion.

#### **2022-185 ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022;**

**ATTENDU QUE** tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 au moins 48 heures avant la tenue des présentes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Carl Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

**2022-186      ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Il est proposé par Mme Joanne Labranche et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes suivants :

No de chèque	Nom	Objet	Montant
Virement	Salaires	Élus et employés (PP36 à PP39)	15 809,46
Virement	Revenu Québec	DAS août	5 965,22
Virement	Agence de revenu du Canada	DAS août	2 119,87
Virement	Alexandra Gosselin	Remboursement frais de poste, eau	25,81
9281	Aurélie Plante	Entraîneur soccer camp jour	100,00
Prélevé	Bell	Téléphone	457,68
Prélevé	Bell Mobilité	Cellulaire Claudette juillet-août-septembre (on n'avait plus accès au compte)	540,78
Virement	Beauce sans fil	Abonnement septembre	68,93
Virement	Boutique du serrurier	Pêne dormant à combinaison	606,09
Virement	Canac	Meule, corde	28,01
Virement	Centre de l'aspirateur TM	Papier hygiénique, ensemble sceau et essoreuse, séchoir à main bureau, ens. Brosse toilette, distributrice papier, savon	1 206,39
9282	Communications 1er Choix	Chargeur cellulaire	40,19
Virement	Dépanneur 269	Essence	567,42
Virement	Énergies Sonic	Diesel - 330 Fondateurs	1 789,67
Virement	Excavation Maggy	Pierre sentier	553,63
9276	Fédération québécoises des municipalités	Rôle d'évaluation	615,12
9274	Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation août	15,00
9277	Germain Daigle Excavation	Fosse septique garage	5 925,35
9283	Goliath	Signalisation	639,03
9271	GROBEC	Adhésion 2022-2023	75,00
Prélevé	Hydro Québec	Bâtiments et lumières de rue	1 360,50
9273	Isothermic	2 fenêtres	2 316,17
9284	Jean-Yves Guay	Pelle mécanique	510,00
Virement	Mégaburo	Clé usb	10,34
9278	Moto JMF	Crochet, câble, entretien et pneus 4 roues	1 156,43
9272	Régie intermunicipale région Thetford	Déchets août	1 087,36
Virement	Ricky Macrae	Travaux transition Route Monfette, bloc et gravier sentiers	6 340,87
Virement	Services comptables SC	Services comptabilité août-septembre	2 709,00
Virement	Services sanitaires Denis Fortier	Récupération/déchets septembre	3 313,20

9279	Scierie du Canton	Bois sentier	376,53
Virement	Sûreté du Québec	Versement 2/2	26 408,00
Virement	Derrick Lambert	Tonte pelouse	312,00
Virement	Laurie Lambert	Tonte pelouse	1 263,00
9275	Sylvain Lambert	Remboursement factures Vivaco et travaux sentiers	6 845,36
Prélevé	UV assurance	Assurance collective septembre	990,76
Virement	Visa	Congrès maire-conseiller, timbres	2 175,34
Virement	Vivaco	Équipements sécurité, garage, voirie, luminaire, outillages voirie, bois et vis sentier, corde jaune	1 717,13
9280	Xerox	Coût copies, versement 9/20	602,66
	<b>TOTAL</b>		<b>96 643,30</b>

#### CORRESPONDANCES

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois. Les communiqués ont été transmis aux conseillers.

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 2022-187 MODERNISATION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE ET D'INSTALLATION DES PLANS DE TRAVAIL DE L'ADMINISTRATION;

**ATTENDU QUE** les équipements informatiques utilisées par la directrice générale par intérim et la coordonnatrice au développement ne sont pas fonctionnels, ni ergonomiques ;

**ATTENDU QUE** les chaises utilisées par la directrice générale par intérim et la coordonnatrice aux développements ne peuvent pas s'ajuster convenablement pour rendre leur plan de travail ergonomique et éviter les blessures ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une subvention pour faire l'achat d'équipement informatique en lien avec la COVID-19;

**ATTENDU QU'**il reste un montant de 6 357,00 \$ de la subvention pour l'achat d'équipement informatique;

**ATTENDU QUE** le montant de 6 357,00 \$ a été affecté au surplus de l'année 2021;

Il est proposé par Mme Marisol Brochu et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers de faire l'achat du matériel informatique nécessaire et des chaises de bureau proposés par Mégaburo au montant de 3 418,03 \$ plus taxes et d'utiliser le résiduel de la subvention pour faire l'achat d'équipement informatique en lien avec la covid-19 qui a été affecté au surplus 2021 ;

**2022-188 SOUMISSION DE FORMATION URGENCE VIE AFIN DE REMPLACER LES ÉLECTRODES DE LA TROUSSE D'INTERVENTION D'URGENCE;**

**ATTENDU QUE** le 31 août dernier, la municipalité a reçu un premier avis concernant l'expiration des électrodes de la trousse d'intervention d'urgence;

**ATTENDU QUE** les électrodes de la trousse d'intervention d'urgence ont une durée de vie de 5 ans;

Il est proposé par M. Roger Gosselin et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers de changer les électrodes de la trousse d'intervention d'urgence pour un montant de 218,00 \$ plus taxes et de faire l'achat des électrodes pour enfant au montant de 135,00 \$ plus taxes;

**2022-189 PRÉSENTATION DE LA LISTE DE MATÉRIEL DISPONIBLE À LA LOCATION DANS LE BUT DE RÉDIGER UNE POLITIQUE;**

**ATTENDU QUE** les conseillers et le maire ont effectué une séance de travail sur le dossier le 26 septembre dernier;

**ATTENDU QUE** la municipalité n'est pas autorisée légalement à louer ou prêter du matériel appartenant à celle-ci;

**ATTENDU QUE** les conseillers et le maire ont décidé de mettre disponible à la location les salles suivantes : salle au bureau municipal, la cuisine au bureau municipal, le local de la patinoire, le local du camp de jour et l'église catholique;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire se pourvoir d'une politique de location de salle et d'équipement ;

Il est proposé par Mme Marisol Brochu et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers de mandater la directrice générale par intérim afin qu'elle rédige une politique de location de salle et d'équipement;

**2022-190 NOMINATION D'UNE ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ;**

**M. Carl Dubois se retire de son siège;**

**ATTENTU QUE** la municipalité désire se doter d'une adjointe à la direction générale afin de soutenir la directrice générale par intérim dans ses tâches courantes ;

**ATTENDU QUE** les tâches occupées par madame Dufresne-Dubois ont évolué dans les dernières semaines;

Il est proposé par Mme Joanne Labranche et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers de nommer madame Josyane Dufresne-Dubois au poste de coordonnatrice au développement et adjointe à la direction générale au taux horaire fixé par le conseil;

**M. Carl Dubois reprend son siège;**

**2022-191 POSTE DE CONCIERGE ;**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu deux offres pour le poste de concierge;

Il est proposé par M. Robert Sanfaçon et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers d'engager madame Luce Arguin pour combler le poste de concierge au taux horaire fixé par le conseil.

**PÉRIODE DE PROBATION**

De plus, il est résolu que le conseil réévaluera l'employé(e) trois (3) mois après son embauche.

**2022-192 TAXES 2023 – NOMBRE DE VERSEMENTS;**

Il est proposé par M. Carl Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de conserver le même nombre de versements pour le compte de taxes. Le premier versement devrait se faire le ou avant le 28 février 2023, le deuxième versement devrait se faire le ou avant le 30 juin 2023 et le troisième versement devrait se faire le ou avant le 30 septembre 2023, sans frais d'intérêt si les délais sont respectés. Le compte de taxes peut être réglé en totalité avant le 30 avril 2023 sans frais d'intérêt.

**2022-193 DÉBLAIEMENT DES STATIONNEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ;**

Il est proposé par M. Robert Sanfaçon et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que M. Marco Rodrigue soit engagé pour effectuer le déblaiement des terrains de stationnement de l'édifice municipal, du garage municipal et de l'église catholique au cours de la saison d'hiver 2022-2023 pour un prix forfaitaire de 2 820 \$ plus taxes.

**2022-194 EXERCICE MILITAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ;**

**ATTENDU QUE** le 20 septembre dernier, le major Jean-Philippe Blouin est venu rencontrer le maire et la directrice générale par intérim afin d'expliquer l'exercice « Rafale Blanche »;

**ATTENDU QUE** le 5<sup>e</sup> Groupe-Brigade mécanisé du Canada (5 GBMC) a l'intention de conduire un exercice militaire de grande envergure dans la région de Chaudière-Appalaches du 16 au 27 janvier 2023;

**ATTENDU QUE** les forces armées ont besoin de l'autorisation de la municipalité de Kinnear's Mills afin de poursuivre leur planification de leurs manœuvres lors de cet exercice militaire;

Il est proposé par M. Carl Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers d'autoriser le 5<sup>e</sup> Groupe-Brigade mécanisé du Canada (5 GBMC) à poursuivre la planification de leurs manœuvres sur le territoire de la municipalité de Kinnear's Mills ainsi que d'utiliser nos routes, secteurs et infrastructures publiques lors de cet exercice militaire qui se tiendra en janvier 2023;

**2022-195 CRÉATION D'UN FOND RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION;**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

**CONSIDÉRANT QU'**à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

En conséquence, il est proposé par Mme Marisol Brochu et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection; **QUE** ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

**2022-196 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FOND RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION;**

**CONSIDÉRANT QUE**, par sa résolution numéro 2022-195, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**CONSIDÉRANT** ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit



suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 4600 \$;

En conséquence, il est proposé par Mme Joanne Labranche et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4600 \$ pour l'exercice financier 2022;

**QUE** les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice).

**2022-197 DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ PRODUIT PAR LA VICE-PRÉSIDENCE À LA VÉRIFICATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC;**

**ATTENDU** la réception, en date du 14 mars 2022, du rapport d'audit le délai de transmission du rapport financier, rédigé par la Commission municipale du Québec;

Il est proposé par Mme Joanne Labranche et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

2- D'officialiser le dépôt du rapport d'audit de conformité produit par la Vice-présidence à la vérification de la commission municipale du Québec, par la directrice générale et greffière-trésorière;

3- Que ledit rapport soit déposé aux archives de la Municipalité;

4- Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Caroline Murray, conseillère en audit de la Commission municipale du Québec;

**TRANSPORT**

**PROJET DE RÈGLEMENT 510 – FORMATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL;**

La municipalité souhaite examiner plus en profondeur le projet de règlement 510 concernant les limites de vitesse, ainsi elle désire désigner Mme Marisol Brochu, M. Carl Dubois, M. James Allan, M. Roger Gosselin et Mme Joanne Labranche afin de former un comité de travail sur le projet;

**2022-198 LETTRE DE MONSIEUR RICK MACRAE – AJUSTEMENT AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ;**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a conclu un contrat avec la compagnie 2861-7389 Québec inc., le 3 mai 2021, pour le service de déneigement et de l'entretien hivernal du réseau routier pour les saisons 2021 à 2026 (5 ans) ;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation fulgurante du prix du carburant dans les derniers mois;

**CONSIDÉRANT** la lettre adressée au conseil de monsieur Rick Macrae, le 5 août dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite remplacer la clause 3.3.4 du devis ayant servi à conclure le contrat et qui mentionne qu'aux deuxième, troisième, quatrième et cinquième années du contrat sont indexées selon l'indice composé annuel des prix à la consommation (IPC) émis par Statistiques Canada pour la région administrative de la Ville de Québec. Les dates de référence pour les indexations seront du 1er octobre au 30 septembre pour les années applicables. Aucune autre indexation ou indice de référence ne peut s'appliquer au contrat.

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle clause applicable est plus représentative de l'augmentation des prix des produits pétroliers au Québec et du coût réel de l'année où les services sont rendus par l'entrepreneur ;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties s'entendent que le taux d'ajustement est celui de Transports Québec en ce qui concerne le camionnage en vrac pour les saisons hivernales 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 selon les mois pour lesquels la municipalité doit faire un versement à l'entrepreneur;

En conséquence, il est proposé par M. Roger Gosselin et **RÉSOLU** unanimement que le conseil municipal de Kinnear's Mills apporte la modification au contrat de déneigement et entretien hivernal du réseau routier afin de ne plus référer à l'indice d'indexation annuel des prix à la consommation (IPC) (article 3.3.4) et de maintenant référer au taux d'ajustement de Transport Québec en ce qui concerne le camionnage en vrac pour les saisons hivernales 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 selon les mois pour lesquels la municipalité doit faire un versement à l'entrepreneur (de novembre à avril).

Les informations sont disponibles sur le site internet du ministère des transports au : [www.transports.gouv.qc.ca](http://www.transports.gouv.qc.ca).(Entreprise et

partenaires/Camionnage-en-vrac/ recueil des tarifs de transport et ajustement carburant).

**2022-199 LETTRE DE MONSIEUR MARCEL CLERCQ, 714, RANG ST-JOSEPH;**

**ATTENDU QUE** les articles 4 et 66 de la Loi sur les compétences municipales prévoient qu'une municipalité peut décréter par résolution les chemins dont elle est dispensée d'entretenir l'hiver et ceux dont elle a l'entretien;

**ATTENDU QUE** la résolution portant le numéro 2021-177 stipule que le rang St-Joseph est entretenu l'hiver seulement pour une portion de 0,44 km, ce qui ne comprend pas le 714, rang St-Joseph ;

**ATTENDU QUE** le conseil a évalué la situation avec l'entrepreneur en déneigement;

Il est proposé par M. Roger Gosselin et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers de ne pas faire droit à la demande de monsieur Clercq vu la situation et de mandater la directrice générale par intérim afin qu'elle transmette une lettre résumant la décision à monsieur Clercq ;

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

**2022-200 PROBLÉMATIQUE LIÉE À LA HAIE DE CÈDRES DE MONSIEUR MARTIN DAIGNAULT;**

**ATTENDU QUE** la municipalité a le souci de la sécurité des citoyens ;

**ATTENDU QUE** la haie de cèdre chez M. Martin Daignault, haute de 12 pieds et située à proximité de la rue, est problématique quant à la visibilité des usagers de la route;

**ATTENDU QUE** M. Daignault est d'accord à ce que la municipalité effectue des travaux afin de reculer la haie de cèdres d'une douzaine de pieds;

Il est proposé par M. Robert Sanfaçon et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers de faire l'achat de 11 cèdres d'environ 12 à 15 pieds de haut, d'une épinette, d'effectuer les travaux d'installation de ces cèdres et d'en acquitter le prix, en respectant un budget maximal de 4 000,00 \$;

**PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION POUR LE CHANGEMENT DE LA POIGNÉE DE PORTE EXTÉRIEUR DU BUREAU MUNICIPAL;**

Ce point sera discuté ultérieurement.

**PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION D'ACHAT D'ÉCHAFFAUD, À LA DEMANDE DE MONSIEUR JEAN-PIERRE TURGEON;**

Ce point sera discuté ultérieurement.

**2022-201 ENTENTE AVEC LE CAMPING SOLEIL QUANT AU RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES;**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a rencontré les propriétaires du Camping Soleil le 8 septembre dernier;

**ATTENDU QUE** les propriétaires du Camping Soleil se sont montrés collaborateurs et disposés à gérer leur son ;

**ATTENDU QUE** les propriétaires s'engagent à prendre des mesures pour orienter et contenir le bruit vers une zone non habitée;

Il est proposé par Mme Marisol Brochu et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers de mandater M. Éric Gingras, directeur de production, afin d'accompagner, au printemps 2023, les propriétaires du camping dans leurs démarches de gestion du bruit et d'autoriser une dérogation au règlement sur les nuisances en respectant les conditions suivantes :

- Limiter le niveau de bruit à une mesure de 70 décibels prise dans la section la plus éloignée de la zone de spectacle;
- La fin des spectacles devra être au plus tard à 23h, et ce, à tous les soirs;
- Entre le 20 mai 2023 et le 9 septembre 2023, un spectacle par fin de semaine est autorisé. À l'exception des spectacles de la Fête nationale, le 23 juin 2023 et le dimanche de la fête du Travail, le 8 septembre 2023;
- Chaque année, au mois de septembre, la présente entente sera revue;

L'entente sera acheminée aux propriétaires du Camping ainsi qu'à la sûreté du Québec;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2022-202 DEUXIÈME VERSEMENT POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2022 ;**

Il est proposé par M. Robert Sanfaçon et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer le deuxième versement pour les services de la Sûreté du Québec au ministre des Finances pour la somme de 26 408 \$.

## **2022-203 DEMANDES DE PRÊT DU CHAPITEAU;**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande de prêt du chapiteau le 28 septembre dernier par le bureau de gestion des événements;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande de prêt du chapiteau le 4 octobre dernier par le Cégep de Thetford;

**ATTENDU QUE** le chapiteau appartenant à la municipalité commence à être abîmé ;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire dorénavant limiter l'installation du chapiteau aux terrains publics municipaux afin de préserver l'équipement ;

Il est proposé par Mme Joanne Labranche et **RÉSOLU** à la majorité des conseillers présents de refuser les deux demandes de prêt reçues. Une politique sera élaborée afin d'encadrer la location future du chapiteau sur les terrains publics municipaux;

**En désaccord avec la décision : M. Roger Gosselin et M. Carl Dubois;**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Fiset s'informe à savoir quand le rechargement granulaire aura lieu sur la route Monfette ;

## **DIVERS**

- La municipalité désire informer ses citoyens que le matériel estival sera rangé dans la semaine suivant l'action de grâce et remis à la disposition des citoyens dès la première semaine du mois de mai 2023 ;
- À la suite de la rencontre que la municipalité a tenue avec les propriétaires du Camping Soleil, la municipalité désire informer ceux-ci que le projet de développement des Érables est maintenu;
- La municipalité désire informer ses citoyens qu'elle travaille présentement sur un projet pour changer la vocation du sous-sol de l'église catholique;
- Le comité d'embellissement désire informer les citoyens concernant l'achat d'arbre de Noël. Les informations pertinentes à ce sujet seront publiées sur la page Facebook de la municipalité, le site web et dans le Son d'Cloches;

- Samedi le 29 octobre la municipalité fêtera halloween. Les détails seront affichés sur la page Facebook de la municipalité et dans le Son d’Cloches;
- Mardi, le 1<sup>er</sup> novembre 2022, aura lieu une clinique de vaccination avec rendez-vous pour la grippe saisonnière pour les 75 ans et plus. Les détails pour l’inscription sont sur la page Facebook de la municipalité et dans le Son d’Cloches;

**2022-204    LEVÉE DE LA SÉANCE**

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Carl Dubois et **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers de lever la séance à 20 h 48.

\_\_\_\_\_  
Marquis Bédard, maire

\_\_\_\_\_  
Alexandra Gosselin,  
directrice générale  
et greffière-trésorière    par  
intérim

Je, Marquis Bédard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.